

# GUIDE D'ADHÉSION DES COLLECTIVITÉS

## ➔ OBTENEZ VOS IDENTIFIANTS

- 1 Connectez-vous sur le site d'EcoDDS : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com).
- 2 Cliquez sur la partie verte du cercle situé en haut à droite du site, nommée « Espace adhésions ».
- 3 Sélectionnez votre profil dans le menu déroulant.
- 4 Remplissez la Fiche d'Identité Collectivité puis cliquez sur « Inscrivez-vous », sans omettre de cocher que vous disposez bien d'une compétence collective, obligatoire
- 5 EcoDDS vous communique vos identifiants sous 48 heures par retour de mail.  
(N.B : si la fiche est incomplète, un interlocuteur EcoDDS vous contactera).

**ATTENTION : Une déchetterie (ou un groupe de déchetterie) ainsi que les populations concernées ne peuvent faire l'objet que d'une seule convention type. Nous invitons chaque Collectivité à vérifier qui doit être le signataire de la convention demandée.**

## ➔ TÉLÉCHARGEZ, REMPLISSEZ ET ENVOYEZ LES DOCUMENTS TYPES D'ADHÉSION

- 6 Une fois vos identifiants reçus, cliquez sur « Espace abonnés » (partie rouge du cercle situé en haut à droite du site).
- 7 Téléchargez et remplissez la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion comprenant un questionnaire Collectivité (deux formats sont disponibles : écriture manuelle ou saisie numérique). Il s'agit du premier document à envoyer complété à EcoDDS par courrier simple.
- 8 EcoDDS valide les éléments de la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion qui seront ensuite repris dans la convention type.
- 9 Téléchargez et remplissez la convention type adhésion, ainsi que l'avenant 1 du barème (deux formats sont disponibles : écriture manuelle ou saisie numérique), documents à envoyer en 2 exemplaires de chaque signés par lettre recommandée AR à EcoDDS, accompagnés d'un RIB et d'une copie de la délibération, une fois que la Collectivité a vérifié les pré-requis et délibéré.

**La lettre de manifestation d'intérêt initie le processus de signature de la convention type. La convention accompagnée d'un RIB et d'une copie de la délibération ainsi que la lettre de manifestation d'intérêt constituent le dossier contractuel complet et ne peuvent être dissociées.**

- 10 L'adhésion devient effective le 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire qui suit la contre signature par EcoDDS de la convention type d'adhésion dûment complétée et signée par la Collectivité.  
(N.B : dans le cas d'une convention incomplète, EcoDDS devra respecter un délai maximum de 30 jours pour contacter la Collectivité et faire compléter la convention).